



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Vietnam

Question écrite n° 9519

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés - voire l'impossibilité - dans laquelle se trouvent les anciens combattants d'outre-mer vietnamiens pour toucher les pensions que leur verse l'Etat français en reconnaissance des sacrifices accomplis pour notre pays. Il semble en effet que la police vietnamienne exerce de multiples pressions pour empêcher ces hommes de recevoir leur dû. Nombre d'entre eux se trouvent donc dans la plus grande misère. La France ne peut pas faire défaut à la promesse solennelle faite à ces hommes aux heures de péril. En conséquence il lui demande de bien vouloir intervenir auprès des autorités vietnamiennes afin qu'elles mettent fin à cette situation intolérable.

Texte de la réponse

La question des difficultés rencontrées par les anciens combattants vietnamiens pour recevoir leur pension militaire ou des aides allouées par l'Office national des anciens combattants (ONAC) est connue du ministère des affaires étrangères. Notre ambassade à Hanoi vient d'être chargée d'effectuer une démarche en ce sens auprès des autorités vietnamiennes, dont les résultats seront communiqués dès que possible au ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9519

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4674

Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2834